### APRÈS ART. 42 N° II-CD105

# ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

#### **AMENDEMENT**

Nº II-CD105

présenté par Mme Meynier-Millefert, Mme Riotton, M. Daubié, M. Brosse, Mme Lemoine et Mme Le Feur

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.